ARRÊTÉ

DE MISE À DISPOSITION TOTALE/PARTIELLE

*(Contractuel en CDI)*

DE M/Mme .......................................................

EMPLOI .................................................................

**Le/La Maire (ou le/la Président.e) de …………………………….,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la fonction publique,

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**VU** le contrat à durée indéterminée conclu avec M/Mme ……… à compter du ……………,

**VU** l’information faite auprès de l’assemblée délibérante en date du ………

OU

*(En cas de dérogation au principe du remboursement)* **VU** la délibération de l’assemblée délibérante en date du ………….,

**VU** la convention de mise à disposition passée entre ……………………… *(collectivité d’origine)* et ……………………………… *(organisme d’accueil)* en date du …….,

**VU** le courrier d’acceptation de mise à disposition en date du …… établi par M/Mme ………… après avoir pris connaissance de la convention et notamment de la nature des activités qui lui sont confiées et de ses conditions d’emploi,

# ARRÊTE

**ARTICLE 1**

A compter du …………., M/Mme*………………..,* contractuel.le à durée indéterminée à temps complet (ou à temps non complet à raison de ….. heures) est mis.e à la dispositiontotale (ou partielle à raison de … heures hebdomadaires) de*………………* *(organisme d’accueil)* pour une durée de *……………… (durée maximale de trois ans, renouvelable par périodes n’excédant pas trois ans).*

**ARTICLE 2**

M/Mme …… sera chargé.e des fonctions suivantes : ………………..

Les modalités de cette mise à disposition sont précisées dans la convention.

**ARTICLE 3**

Pendant cette période,M/Mme……………. percevra la rémunération correspondant à son emploi d’origine, versée par …………………… *(collectivité d’origine)*.

**ARTICLE 4**

A l’issue de la mise à disposition, l’intéressé.e sera réaffecté.e dans les fonctions qu’il (ou elle) exerçait ou dans un emploi équivalent.

**ARTICLE 5**

Le Directeur Général/La Directrice Générale est chargé.e de l’exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l’intéressé.e,

- Transmis, accompagné de la convention, au Représentant de l’Etat *(uniquement pour les mises à disposition auprès d’une organisation internationale intergouvernementale, d’un Etat étranger ou d’organismes contribuant à la mise en oeuvre d'une politique de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics administratifs).*

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,

- Comptable de la collectivité.

Fait à …… le …….,

Le/La Maire (ou le/la Président.e),

*(prénom, nom lisibles et signature)*

*ou*

Par délégation,

*(prénom, nom, qualité lisibles et signature)*

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :